



Schweizerische Eidgenossenschaft **Office fédéral de l'agriculture (OFAG)**
 Confédération suisse
 Confederazione Svizzera
 Confederaziun svizra

Monitoring des ressources phylogénétiques en Suisse

Un monitoring des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) ainsi que de leur utilisation serait nécessaire, pour identifier les tendances en temps opportun et introduire les mesures qui s'imposent. Un projet de la Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées (CPC) aimerait collecter les données requises et les utiliser à des fins de conscientisation. FRANÇOIS MEIENBERG

L'importance de la sauvegarde de l'utilisation durable des RPGAA est connue et elle a été reconnue et exigée par des accords internationaux tels que la Convention sur la biodiversité, le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ou le Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA. Depuis 1999, des mesures de conservation et d'utilisation durable des RPGAA ont été introduites dans le cadre du plan d'action national. Une part essentielle de ces mesures est mise en œuvre par des protagonistes privés tels que ProSpecieRara et d'autres membres de la CPC, qui se sont déjà engagés préalablement et depuis de nombreuses années pour la conservation et l'utilisation durable.



Pour que la Suisse puisse sauvegarder la richesse de son agrobiodiversité et l'utiliser durablement, elle a besoin d'un monitoring des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Photo ProSpecieRara | Sava Buncic

Objectifs flous pour les RPGAA

Où en sommes-nous aujourd'hui? Les objectifs ont-ils été atteints? Des objectifs précis ont-ils été définis? Et comment mesurer le degré de conservation et d'utilisation durable des RPGAA? En Suisse, le monitoring annuel de cet aspect partiel de l'agrobiodiversité se limite à un seul objectif assorti d'un indicateur. Dans le cadre de la mise en œuvre des «sustainable development

goals» en Suisse, l'objectif a été défini comme suit (cible Suisse 2.5): «L'agriculture préserve et favorise la diversité génétique indigène pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les variétés sauvages des espèces utilisées à des fins agricoles. Elle apporte en outre une contribution essentielle à la conservation et à l'utilisation durable de variétés indigènes de plantes agricoles cultivées et de races suisses d'animaux de rente».

Pour cet objectif formulé de manière très générale et non quantitative, le système d'indicateurs Monet a été établi, qui n'en couvre toutefois qu'un petit aspect: «Nombre de ressources phylogénétiques (accessions) dans la banque nationale de données pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA». Depuis le début des relevés, les statistiques présentent une valeur constante et donc peu instructive d'environ 4500 accessions.

De même, dans les objectifs environnementaux pour l'agriculture, l'objectif relatif à l'agrobiodiversité fait l'objet d'une définition très floue et ne présente aucun indicateur: «L'agriculture apporte une contribution essentielle à la conservation et à l'utilisation durable de variétés indigènes de plantes agricoles cultivées et de races suisses».

Au niveau international, la «Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture» a fourni un travail plus concret pour la mise en œuvre du plan d'action mondial et défini trois objectifs (conservation, utilisation durable et capacités institutionnelles et humaines) en leur affectant 63 indicateurs. Ceux-ci sont aussi sporadiquement recensés en Suisse dans le cadre des rapports à la FAO (environ tous les six ans). Comme toutes les données requises ne sont pas accessibles et ne peuvent être collectées en raison de ressources limitées, l'information transmise est cependant lacunaire.

La collecte des données dans les starting-blocks

Le thème a été débattu à l'occasion du congrès annuel de la CPC en novembre 2020. Il en a résulté que des carences subsistaient en matière de suivi (objectifs et indicateurs) en Suisse et que la CPC devait s'atteler à cette tâche avec le concours de partenaires. Un groupe de travail a été mis sur pied, lequel a élaboré l'an dernier une liste provisoire de 15 indicateurs dans le cadre d'échanges avec des experts et des expertes de l'administration fédérale, de la recherche, de la pratique et d'associations. Ces indicateurs s'inspirent majoritairement de ceux de la FAO, mais ils ont été par-

tiellement adaptés à la situation Suisse. À l'instar du système de la FAO, les indicateurs sont réunis sous les trois objectifs conservations, utilisation durable ainsi que capacités institutionnelles et humaines.

La sélection des indicateurs s'est efforcée de couvrir tout l'éventail des RPGAA. Ils englobent, d'une part, le domaine de la conservation (*in-situ* et *ex-situ*, y compris les «crop wild relatives»), mais aussi celui de l'utilisation durable, où il convient de mesurer notamment l'utilisation de la diversité dans le cadre de la culture et de la sélection. En outre, il faut évaluer dans quelle mesure le savoir relatif à l'agrobiodiversité est encouragé dans le cadre de la formation agricole. Concernant la collecte des données, la collaboration s'impose avec tout un réseau, comprenant entre autres des organisations de conservation, des organisations paysannes, des sélectionneurs, des hautes écoles ainsi que l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Afin de mettre en œuvre le suivi au cours des années à venir et collecter les données nécessaires, la CPC a déposé, en collaboration avec ProSpecieRara, une demande dans ce sens auprès de l'OFAG qui a été approuvée en septembre 2022. Ainsi, les relevés pourront commencer dès 2023 dans le cadre du projet pilote.

Un monitoring de la conservation et de l'utilisation durable des RPGAA contribuera à ce que la Suisse atteigne mieux son objectif de sauvegarde et d'utilisation durable de l'agrobiodiversité. Mieux on sera informé de la situation et de la direction à prendre, plus il sera possible de prendre des mesures efficaces. De plus, la publication des résultats sensibilisera le grand public et la classe politique, ce qui contribuera aussi à la réalisation des objectifs. •

> **FRANÇOIS MEIENBERG** est responsable du projet Politique semencière chez ProSpecieRara. >> Pour de plus amples informations pgrel.admin.ch
>>> Contact francois.meienberg@prospecierara.ch

Les objectifs, un prérequis pour le monitoring

Les objectifs de l'agriculture sont définis à l'article 104 et 104a de la Constitution. La sécurité alimentaire (104a) s'est vu accorder une importance toute particulière durant la crise sanitaire liée au COVID-19. En dépit de toute restriction, l'accès de la population aux denrées alimentaires a été garanti en permanence. L'expérience de la pandémie nous a appris en outre qu'il fallait définir tout monitoring de telle sorte que des mesures efficaces puissent être mise en œuvre en temps opportun pour réduire certains impacts, tels que l'occupation des lits dans les stations de soins intensifs. À cet effet, plusieurs données et indicateurs ont été relevés, lesquels ont fourni des indications fiables au sujet des répercussions sur l'économie et la santé publique.

Ce constat peut-il être transposé vers le Plan d'action national relatif à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (PAN-RPGAA)? Oui, mais seulement si les objectifs correspondants et les contraintes de la politique agricole par rapport aux ressources phytogénétiques sont connus et que des objectifs quantitatifs sont éventuellement définis. Il serait alors possible d'en dériver la manière d'améliorer le système afin qu'il atteigne mieux et plus rapidement les objectifs. Autrement dit, il faut relever les données et les indicateurs permettant le pilotage de la réalisation des objectifs par la promotion et l'adoption de certaines mesures (réaction) – ou l'obtention de l'impact souhaité.

> **MARKUS HARDEGGER** travaille à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) dans le domaine des ressources génétiques, de la sécurité alimentaire et des fourrages. >> Contact genres@blw.admin.ch